

Département du Doubs

Arrondissement de Montbéliard

Canton de Montbéliard



MAIRIE
DE
COURCELLES-LES-MONTBELIARD

03.81.98.18.53

courcelleslesmontbeliard@wanadoo.fr

Mairie de COURCELLES-LES-MONTBELIARD

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal

**Jeudi 23 juillet 2026
à 19h30 à la Mairie**

Sous la présidence de : Monsieur Robert PERSONENI, Maire

Présents : Robert PERSONENI, Jean-Louis CARRERE, Céline OUDOT, Bernard MARTINA, Anne WIDMER, Alain LEMOINE, Sophie DE CARVALHO-ESTEVE, Patrick PRUD'HAM, Adeline BOUREE, Julie GARZETTA et Séverine DEMAIZIERE

Représentée : Hakima KOCH

Absents : Abdessamad KADDOURI, Arthur GROSJEAN et Julien GOUVERNE,

1 – DÉLIBÉRATION – Désignation du secrétaire de séance

VU l'article L 212-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de nommer un membre du Conseil municipal secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membre présents ou représentés, désigne **Jean-Louis CARRERE**, secrétaire de la présente séance.

2 – DÉLIBÉRATION – Désignation des membre de la CLECT

Les dispositions de l'article 1609 nonies C-IV du Code général des impôts ainsi que la délibération C2026/57 du 13 mai 2026 définissent la composition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de Pays de Montbéliard Agglomération,

Le Conseil Municipal doit désigner un représentant de la commune à cette commission,

Monsieur Robert PERSONENI est désigné à l'unanimité des membres présents ou représentés, pour représenter la commune de Courcelles-lès-Montbéliard à la CLECT de PMA

3 – DÉLIBÉRATION – Règlement du périscolaire

Les membres du conseil ont reçu le projet de règlement du périscolaire pour la rentrée scolaire de septembre,

Un débat est engagé et un vote est effectué.

Une irrégularité s'étant glissé dans le vote de cette délibération, celle-ci ne peut être prise,

Ce point est donc reporté à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

4 – DÉLIBÉRATION – attribution des marchés pour l'aménagement de l'aire de jeux intergénérationnelle, de l'accès piéton et du parking du stade

Le Maire fait un rapide rappel sur la procédure de passation de ce marché public.

Il présente ensuite le rapport d'analyse des 10 offres reçues établi par la maître d'oeuvre.

Il propose, au Conseil municipal, de retenir, pour chaque lot, les offres ayant obtenu la meilleure notation, tous critères confondus, soit les candidats suivant :

- Lot 1 : V.R.D : SAS ROGER MARTIN – 9 route de Montbéliard – 90400 ANDELNANS pour un montant global et forfaitaire arrêté à la somme de 174 793,50 € HT.
- Lot 2 : Travaux qualitatifs / Mobilier / Equipements / Espaces verts : IDVERDE Agence Belfort Montbéliard – 24 rue René Girardot – 25400 AUDINCOURT pour un montant global et forfaitaire arrêté à la somme de 349 301,36 € HT.

Soit un montant global de l'opération, tous lots confondus, arrêté à la somme de 524 094,86 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 0 contre et 0 abstention, décide :

- l'attribution des lots aux entreprises mentionnées ci-dessus,
- d'autoriser le Maire à signer les marchés et démarrer les travaux.

5 – DÉLIBÉRATION – demandes de subventions pour l'aménagement de l'aire de jeux intergénérationnelle, de l'accès piéton et du parking du stade

Suite à la désignation des attributaires des lots 1 et 2 du marché à procédure adaptée d'Aménagement d'une aire de jeux intergénérationnelle, d'un accès piétons et du parking du stade, il convient de réviser le projet et son financement.

Le projet s'établit, désormais, sur les dépenses prévisionnelles suivantes :

Nature des dépenses	En euros HT
Foncier	69 671.00
Maîtrise d'œuvre	55 000,00
Travaux	599 085,00
Montant total de l'opération	723 756,00

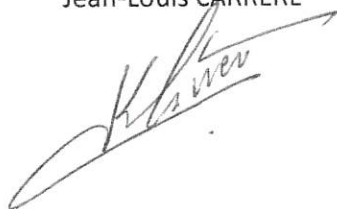
Le plan de financement proposé par Monsieur le Maire est le suivant :

Financement prévisionnel	En euros HT	Pourcentage
DETR	136 000,00	18.79%
Fonds vert	5 000,00	0,69%
Agence Nationale du sport	10 000,00	1.38%
Conseil régional	50 000,00	6.90%
Conseil départemental	120 000,00	16,59%
PMA	40 000,00	5.52%
CAF	10 000,00	1.38%
Fonds Propres	352 756,00	48,75%
Total	723 756,00	100.00%

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Maire à déposer les demandes de subventions sur la base du plan de financement proposé.

La séance est levée à 20h45.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Louis CARRERE



Le Président de séance,
Robert PERSONENI

